

# **La Suisse et l'or des nazis**

Résumé du rapport intermédiaire  
de la Commission Indépendante d'Experts  
Suisse – Seconde Guerre Mondiale

# **La Suisse et l'or des nazis**

Résumé du rapport intermédiaire  
de la Commission Indépendante d'Experts  
Suisse – Seconde Guerre Mondiale

**Editeur**

Commission Indépendante d'Experts  
Suisse – Seconde Guerre mondiale

**Titre de la version originale**

«La Suisse et les transactions sur l'or  
pendant la Seconde Guerre Mondiale»  
([www.uek.ch](http://www.uek.ch))

**Texte original en allemand****Mise en page**

Max Kellermüller

**Distribution**

OFCL/EDMZ, 3003 Berne, [www.admin.ch/edmoz](http://www.admin.ch/edmoz)

## **Avant-propos**

A la demande du Conseil fédéral, nous publions un résumé de notre rapport intermédiaire «La Suisse et les transactions sur l'or pendant la Seconde Guerre Mondiale» du 25 mai 1998. Cette publication a pour but de contribuer à faire la clarté sur ce dossier du point de vue historique et de rendre plus accessible un sujet particulièrement complexe.

Il ne s'agit ici que d'un rapport intermédiaire. L'économie de guerre en général et la politique monétaire de la Suisse seront analysées dans un rapport final. Nous nous sommes abstenus d'autre part, et pour l'instant, d'aborder les questions juridiques que pose ce dossier.

Nous espérons que cette brochure rencontrera un large écho et que les résultats de nos recherches susciteront un débat approfondi, appuyé sur les faits que nous avons rassemblés.



# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>7</b>
<b>1. La Banque nationale suisse et l'or des nazis</b>	<b>8</b>
1.1 Des chiffres et des définitions	8
1.2 Combien d'or des victimes est parvenu en Suisse?	9
1.3 Le déroulement chronologique	10
1.4 Des arguments	12
<b>2. Les achats d'or de la BNS aux Alliés</b>	<b>15</b>
<b>3. Le marché de l'or et les banques commerciales</b>	<b>16</b>
<b>4. Le rôle des compagnies suisses d'assurances dans l'achat d'or à l'Allemagne peu avant la fin de la guerre</b>	<b>17</b>
<b>5. L'Accord de Washington</b>	<b>19</b>
<b>6. Résumé</b>	<b>21</b>
<b>7. Bref aperçu des principales statistiques</b>	<b>22</b>
7.1 Les livraisons d'or de la <i>Reichsbank</i> en Suisse entre 1940 et 1945	22
7.2 Achats et ventes d'or par la BNS 1 <sup>er</sup> septembre 1939–30 juin 1945	23
7.3 Transactions sur l'or de la <i>Reichsbank</i> depuis son dépôt de la BNS à Berne et transfert sur les comptes d'autres détenteurs de dépôts auprès de la BNS	24
7.4 Livraisons de la <i>Reichsbank</i> aux grandes banques suisses 1940/41	24



# Introduction

Cette brochure aborde la question du rôle de la Suisse comme plaque tournante pour l'or en provenance du III<sup>e</sup> Reich et des territoires qui lui furent soumis. La politique suivie par la Banque nationale suisse (BNS) vient ici au premier plan. Mais ce rapport met en lumière les intérêts des banques commerciales et aussi des compagnies d'assurances par rapport aux transactions sur l'or.

Il y eut diverses raisons à l'origine des achats de l'or allemand. Pour la BNS, ces transactions devaient surtout garantir la couverture en or et la convertibilité du franc, contribuer à assurer l'approvisionnement du pays et le fonctionnement de la place financière suisse. Ces facteurs n'expliquent pourtant pas à eux seuls les opérations qui ont été effectuées. Cette brochure précise les différentes raisons qui ont guidé la BNS dans ces transactions.

Le contrôle des changes et l'économie de guerre ont restreint fortement les transactions monétaires. Le franc suisse a assumé le rôle d'unique devise encore convertible sur le marché mondial. Ainsi, les avantages retirés par le régime national-socialiste de l'acquisition d'une devise forte en échange de ses livraisons d'or, tant au niveau de son économie de guerre qu'à celui de ses efforts diplomatiques et de ses activités de renseignement, étaient d'une importance capitale. Les puissances alliées, elles aussi, eurent besoin de francs suisses. Mais si les transactions avec les Alliés furent effectuées avec des réserves monétaires acquises en toute légalité, les livraisons d'or en provenance de la *Reichsbank* se sont révélées beaucoup plus problématiques.

En raison de sa propriété fongible, l'or peut être aisément transformé. On peut donc effacer sans peine toute trace de son origine. Les dirigeants du III<sup>e</sup> Reich ont exploité systématiquement cette caractéristique pour dépouiller leurs victimes et recycler les biens volés. De l'or provenant de ce pillage est également arrivé en Suisse. Cette brochure s'efforce de déterminer quel fut, dans les différentes phases du conflit, l'état des connaissances des responsables de la BNS quant à l'origine de cet or.

# 1. La Banque nationale suisse et l'or des nazis

## 1.1 Des chiffres et des définitions

Durant toute la Seconde Guerre mondiale, la Suisse a été la principale plaque tournante pour l'or provenant du III<sup>e</sup> Reich. La *Reichsbank* a effectué 79 pour cent de ses livraisons d'or vers l'étranger par l'intermédiaire de la Suisse. 87 pour cent de ces livraisons ont été adressées à la BNS et 13 pour cent à des banques commerciales. Nous estimons les livraisons d'or de la *Reichsbank* à la BNS à un montant qui se situe entre 1,6 et 1,7 milliard de francs. Sur ce total, la BNS a acquis pour son propre compte un montant net de 1,2 milliard de francs; le reste a été versé sur les dépôts dont disposaient la *Reichsbank*, d'autres banques centrales ainsi que la Banque des Règlements Internationaux (BRI, Bâle) auprès de la BNS.

Dans cette quantité d'or livrée par l'Allemagne figurait de l'or détenu par la *Reichsbank* avant 1933, donc acquis selon des procédures régulières. Les livraisons comprenaient également de l'or passé sous le contrôle de la banque centrale allemande à la suite des mesures de contrainte imposées par le régime nazi. S'y ajouta de l'or volé. Sous cette appellation il convient de faire la distinction entre trois provenances différentes:

1. L'or confisqué ou pillé par le régime national-socialiste principalement auprès de personnes privées, aussi bien en Allemagne même que dans les territoires occupés, et ce dès 1938 surtout.
2. L'or saisi sur les victimes individuelles du régime national-socialiste (or des victimes).
3. L'or provenant des réserves monétaires des banques centrales des pays occupés confisqué par l'Allemagne et transféré à Berlin. Cette catégorie est de loin la plus importante pour les quantités d'or livrées en Suisse.

Si nous utilisons le terme d'or volé, c'est en référence à un fait historique. Nous ne nous prononçons pas sur les questions juridiques découlant de l'appropriation de cet or.

## 1.2 Combien d'or des victimes est parvenu en Suisse?

Il s'agit de l'or volé par le régime nazi aux victimes des exécutions en masse ou des camps de concentration et d'extermination, en particulier ceux d'Auschwitz-Birkenau, de Lublin-Maïdanek, Belzec, Sobibor et Treblinka.

Les livraisons d'or effectuées par le *Hauptsturmführer SS* Bruno Melmer à la *Reichsbank* à Berlin depuis les camps de concentration ont constitué le point de départ de nos recherches. Selon nos estimations, cet or a atteint un montant d'au moins 2,9 millions de dollars. L'or volé par d'autres instances du régime nazi n'est pas inclus dans ce montant.

La *Reichsbank* a transféré, sous forme de lingots, une partie de cet or des victimes de la Shoah sur son dépôt auprès de la Banque nationale suisse à Berne. Il s'agit d'environ 120 kilogrammes d'or fin, pour une valeur, au cours d'alors, de quelque 600'000 francs ou 130'000 dollars.

La destination finale de cet or des victimes livré à Berne reste inconnue. On ignore s'il a été acheté par la BNS, ou par d'autres banques centrales. Aucun document ne permet non plus de savoir si la direction générale de la BNS était au courant de l'origine de cet or.

Il n'en reste pas moins important de savoir ce que les dirigeants de la BNS ont pu connaître des pillages opérés sur les victimes de la Shoah; et quelles mesures elle a prises pour tenter, lors des achats d'or à la *Reichsbank*, d'établir une distinction entre l'or légalement acquis et l'or volé (cf. 1.4).

## 1.3 Le déroulement chronologique

### 1939–1941

Lorsqu'elle eut déclenché la guerre, l'Allemagne vit augmenter considérablement ses besoins en matières premières indispensables à l'effort de guerre. Parmi celles-ci figurait le wolfram, qu'elle achetait principalement au Portugal. Elle eut donc besoin de la devise portugaise, l'escudo, qu'elle pouvait acquérir auprès des banques commerciales suisses contre de l'or. Cet or était vendu par la suite sur le marché suisse à des particuliers, qui le thésaurisèrent ou le transférèrent à l'étranger.

C'est au Portugal, en échange de francs suisses, que les banques avaient au préalable acquis les escudos revendus à la *Reichsbank*. Très rapidement, la banque centrale du Portugal se trouva en possession de grandes quantités de devises helvétiques, qu'elle restitua à la BNS contre de l'or. Ces transactions firent baisser sensiblement les réserves d'or de l'institut monétaire suisse. La situation empira en juin 1941, lorsque les USA bloquèrent l'ensemble des avoirs de l'Europe continentale. La BNS, dont une grande partie des réserves d'or se trouvait aux USA, fut également touchée par cette mesure. Elle se trouva ainsi dans l'obligation de prier la *Reichsbank* de ne plus opérer de transactions sur l'or qu'avec elle, à l'exclusion des banques commerciales. Berlin accéda à cette requête.

### 1942

C'est en 1942 que les achats d'or de la BNS à la *Reichsbank* atteignirent leur point culminant, avec un montant de 424 millions de francs. La BNS put certes empêcher ainsi une nouvelle baisse de ses réserves d'or en Suisse; mais d'autres problèmes surgirent. La forte demande d'or provenant de larges couches de la population provoqua une flambée du prix du métal jaune et une surchauffe du marché de l'or en Suisse. Le 7 décembre 1942, le Conseil fédéral introduisit une obligation de concession pour le commerce de l'or et fixa un prix maximal. Toute transaction sur l'or avec l'étranger était désormais soumise à autorisation préalable de la BNS. Les effets escomptés ne tardèrent pas à se manifester et le marché de l'or connut une certaine détente.

## 1943–1945

Même au lendemain de Stalingrad, alors que les rapports de force avaient changé sur le front, la BNS ne modifia guère sa politique relative aux transactions sur l'or avec l'Allemagne. Les montants d'or acheté à la *Reichsbank* demeurèrent élevés: 370 millions de francs en 1943. Ce n'est qu'en 1944 que le volume des achats fut ramené à quelque 180 millions de francs.

Une première fois au début de 1943, les Alliés mirent la Suisse en garde, mais cette pression n'eut guère d'effets. Malgré la publication, le 22 février 1944, d'une déclaration alliée condamnant la reprise par les Etats neutres d'or volé, la BNS maintint sa position et ne formula aucune objection de principe à l'achat d'or provenant de la *Reichsbank*. Sa seule mesure restrictive, à partir de la fin d'avril, fut de limiter strictement ses achats de pièces d'or aux monnaies frappées en Allemagne.

Par un accord du 8 mars 1945 conclu au terme d'après négociations avec une délégation alliée, les autorités suisses s'engagèrent à ne plus acheter d'or à la *Reichsbank*, excepté pour couvrir les frais des représentations du Reich en Suisse, des prisonniers de guerre et pour les contributions au Comité international de la Croix-Rouge.

La dernière transaction entre la *Reichsbank* et la BNS eut lieu le 13 avril 1945, avec l'approbation du Conseil fédéral. Il s'agissait de la livraison de 3100 kg d'or de la filiale de la *Reichsbank* à Constance, pour une valeur globale de 15,6 millions de francs. A l'encontre des dispositions de l'accord de mars, cette transaction servit également à satisfaire des créances suisses vis-à-vis de l'Allemagne. Des explications plus détaillées à ce sujet figurent dans le chapitre 4.

## 1.4 Des arguments

### La bonne foi

A partir de 1943, la BNS subit une pression croissante en relation avec sa politique en matière d'or. Elle doit répondre à des reproches l'accusant d'acquiescer de l'or volé. Elle peut également s'attendre à des demandes de restitution des stocks d'or achetés auprès de la *Reichsbank*. Elle se sent donc obligée de se justifier. Pour ce faire, elle fera valoir a posteriori l'argument de la bonne foi: la direction de la BNS assure être partie de l'idée que la *Reichsbank* ne lui a jamais livré d'or volé.

Aujourd'hui pourtant, aucun doute ne peut subsister: depuis le début de 1941, la BNS savait que la *Reichsbank* disposait de grandes quantités d'or volé. En 1942, la direction générale de la banque envisagea d'ailleurs de refondre les lingots livrés par Berlin afin de dissimuler leur origine. En décembre 1943, le chef du service juridique de la BNS fit remarquer que, dans les territoires qu'ils occupaient, les Allemands confisquaient également les biens de particuliers, «par exemple de juifs déportés». Malgré ces avertissements, la banque suisse d'émission n'a apporté, jusqu'en avril 1944, aucune restriction aux achats d'or en provenance de la *Reichsbank*.

L'argument de la bonne foi s'est révélé une arme à double tranchant. Il a piégé les responsables de la BNS dans leur propre dispositif de défense: un assouplissement de cette stratégie aurait ruiné sa crédibilité. Les dirigeants de la banque auraient risqué de devoir admettre qu'ils n'avaient pas dit toute la vérité.

### La neutralité

Les obligations découlant du devoir de neutralité fournissent un deuxième argument avancé par la BNS. Au lendemain de la guerre, les responsables de la banque ont expliqué qu'ils n'avaient pas eu d'autre choix que celui de s'en tenir à une attitude de stricte neutralité, donc d'accorder une égalité de traitement aux deux parties belligérantes: il aurait été impensable d'accepter de l'or allié et de renoncer à celui de l'Allemagne.

Des discussions ont bel et bien eu lieu au sein de la BNS pour savoir si l'origine douteuse de l'or livré par la *Reichsbank* pouvait engager à le refuser. On connaissait le cas de la Suède, qui avait renoncé à des achats d'or allemand à partir d'août 1944. Il fut évoqué au sein de la banque. Le Président du Conseil de banque avait déjà fait observer dès 1943 que le droit international n'obligeait pas les banques d'émission à acquérir l'or qui leur était proposé.

### **La dissuasion**

Dissuader signifie «détourner d'une intention». Ce terme a fait son apparition dans l'après-guerre. Il a été utilisé pour décrire le rôle des armées dans la prévention des conflits et étendu ensuite au domaine économique et financier.

A la fin de la guerre, la notion de dissuasion a été également avancée par la BNS. Elle affirma que ses achats d'or à la *Reichsbank* auraient incité les Allemands à se garder d'envahir la Suisse. Une déclaration faite en 1940 par Emil Puhl, vice-président de la *Reichsbank*, est fréquemment citée à l'appui de cette thèse. Selon lui, la libre convertibilité du franc suisse aurait été une des raisons pour lesquelles la Suisse ne serait jamais envahie. Même si la BNS en informa alors le Conseil fédéral, rien n'indique que la banque d'émission ait considéré l'effet dissuasif comme objectif de sa politique. L'argument de la dissuasion fut donc brandi a posteriori dans un but d'autojustification. De toute façon, la manière dont Hitler conduisait la guerre n'était pas dictée au premier chef par des réactions rationnelles à une politique de dissuasion économique. Puhl n'appartenait d'ailleurs pas au cercle étroit des dirigeants du III<sup>e</sup> Reich.

En l'état actuel des recherches, il ne peut être répondu à la question de savoir si le profit que l'Allemagne a tiré d'un franc convertible à l'échelle mondiale a pu effectivement la détourner d'intentions belliqueuses à l'encontre de la Suisse.

### **Les profits**

Les profits de la BNS sur ses achats d'or en provenance d'Allemagne n'ont pas constitué un motif prioritaire dans sa politique. L'or qu'elle acheta pendant la Seconde Guerre mondiale à l'institut monétaire allemand (*Reichsbank*) et qu'elle revendit par la suite lui rapporta 18,4 millions de francs, soit un cinquième du revenu de l'ensemble des opérations de la BNS au cours de cette période.

## 2. Les achats d'or de la BNS aux Alliés

La Banque nationale suisse a acquis des quantités d'or significatives auprès des Alliés. Entre 1941 et 1945, elle en a acheté aux USA pour 2,2 milliards de francs. Sur ce total, un milliard de francs environ sont à mettre au compte de véritables prestations financières en faveur des USA. Le reste provient de la conversion en or d'avoirs suisses en dollars.

On ne peut toutefois établir de comparaison directe entre les achats d'or en provenance d'Allemagne et ceux opérés auprès des Alliés. A l'inverse de l'or acheté à la *Reichsbank*, le métal jaune cédé par les Alliés avait été acquis en toute légalité.

Le 14 juin 1941, Washington bloqua les avoirs européens, donc ceux des pays neutres comme la Suisse. Cette mesure préparait la guerre économique que les Alliés mèneraient bientôt. La BNS dans un premier temps, puis la Confédération ne purent plus disposer librement de leurs réserves monétaires aux USA.

On ne dispose que d'informations partielles sur l'usage par les Alliés occidentaux de ces francs suisses. Un tableau récapitulatif de la BNS de 1946 révèle que sur 810,2 millions de francs acquis aux USA contre de l'or, près de la moitié avait permis de financer des importations de montres suisses. Le solde avait été utilisé pour d'autres importations, ou pour des actions humanitaires; il avait également servi à couvrir les besoins de la diplomatie et des services secrets. Enfin, après la guerre, le gouvernement américain a utilisé des francs suisses pour financer le séjour en Suisse de membres des forces armées et à titre de dédommagement pour le bombardement de Schaffhouse.

### 3. Le marché de l'or et les banques commerciales

Comme nous l'avons évoqué au chapitre 1<sup>er</sup>, les banques commerciales ont elles aussi occupé une place importante sur le marché de l'or, surtout durant les années 1940 et 1941. Dans l'état lacunaire des sources disponibles, ce commerce ne peut toutefois être chiffré avec précision. Les opérations sur le métal jaune doivent être plutôt considérées comme une activité assez accessoire des banques commerciales suisses. Néanmoins, elles leur offraient une possibilité de réaliser des gains intéressants à relativement court terme.

Même si, après 1941, les établissements bancaires suisses n'importèrent plus d'Allemagne qu'un volume très réduit d'or, leur rôle dans le commerce de l'or et des devises resta important. Pendant le conflit, la BNS écoula sur le marché intérieur de grandes quantités d'or. Elles comprenaient de nombreuses pièces de monnaie belges, que l'Allemagne s'était appropriées et qu'elle avait fini par vendre à la BNS. Ces transactions se firent principalement par l'intermédiaire des banques. Les banques commerciales furent également très actives dans le commerce des escudos. La seule nouveauté, à partir d'octobre 1941, fut que la *Reichsbank* n'effectua plus ses règlements en or, mais en francs suisses qu'elle avait obtenus de la BNS contre de l'or.

Après l'introduction à la fin de 1942 d'un contrôle du marché et de prix maximums, une intense activité s'est développée sur le marché noir en Suisse. Des indices révèlent que quelques banques y furent impliquées. La plus grande partie des transactions sur l'or ont cependant été opérées tout à fait légalement et sur la base des prix maximums officiels. Certaines banques commerciales continuèrent à réaliser des opérations sur l'or à l'étranger, notamment en Argentine et en Turquie.

## 4. Le rôle des compagnies suisses d'assurances dans l'achat d'or à l'Allemagne peu avant la fin de la guerre

La dernière livraison d'or effectuée par l'Allemagne à la BNS eut lieu, comme on l'a vu, le 13 avril 1945. Parmi les instigateurs de cette opération figurent des représentants des assurances suisses; ils firent pression pour que leurs prétentions sur leurs partenaires en Allemagne soient satisfaites.

Dès l'origine, les sociétés suisses d'assurances et de réassurances avaient affiché leur vocation internationale. Le marché allemand en particulier revêtit une importance capitale. En 1943, les assureurs suisses sur la vie encaissèrent en Allemagne plus des deux tiers de leurs recettes sur les polices contractées à l'étranger. Seize assureurs directs suisses opéraient outre-Rhin, soit presque la moitié de la branche. Leurs placements en Allemagne totalisaient, à la fin de 1944, quelque 570 millions de *Reichsmark*. Entre 1937 et 1944, le transfert net en provenance d'Allemagne au titre du trafic des paiements d'assurance a atteint un montant de 100 millions de francs.

En 1944, l'Allemagne annonça une réduction substantielle de ses paiements en devises. Face à cette perspective, la Confédération et l'Association des Compagnies suisses d'Assurances entamèrent des négociations avec une délégation allemande sur le transfert des versements échus et en suspens. Le 1<sup>er</sup> février 1945, les deux délégations se mirent d'accord pour limiter le règlement des prétentions des assureurs suisses pour l'année en cours à un montant global de 13 millions de francs. L'exécution de ces paiements dépendait de l'acquisition par la *Reichsbank* des devises nécessaires au moyen de ventes d'or à la BNS. Le Conseil fédéral refusa pourtant d'approuver cette transaction entre la *Reichsbank* et la BNS. Selon le président de la commission pour les négociations de la Suisse avec les Alliés, le gouvernement fédéral entendait signifier qu'il n'était plus disposé à accepter de l'or «sale».

Du côté des assureurs, on chercha à sauver ce qui pouvait encore l'être. D'intenses négociations aboutirent à un arrangement officiel le 11 avril 1945. Cet accord prévoyait que les paiements évoqués seraient prélevés sur les avoirs en francs de la *Reichsbank* bloqués depuis mi-février 1945 auprès de la BNS à Berne, bien qu'à l'origine ces moyens eussent été destinés à couvrir des besoins humanitaires et les frais d'entretien de la représentation diplomatique allemande: la Suisse avait convenu avec les Alliés que des achats d'or allemand seraient encore tolérés à ces fins. D'un point de vue strictement formel, le feu vert donné par le Conseil fédéral fin mars semble donc correct. En fait, il s'agissait d'une astuce destinée à permettre de satisfaire les prétentions des assureurs suisses à la barbe des Alliés.

Le III<sup>e</sup> Reich s'effondra peu après, et l'accord ne put être appliqué. Il fallut dix années aux assurances pour pouvoir récupérer les quelque neuf millions de francs correspondant aux avoirs de la *Reichsbank* bloqués auprès de la BNS à Berne.

## 5. L'Accord de Washington

Aux conférences de Yalta et de Potsdam, en 1945, le principe de la confiscation de tous les avoirs allemands se trouvant hors d'Allemagne fut approuvé. Les avoirs situés dans les trois zones d'occupation occidentales ainsi que dans les pays neutres d'Europe occidentale revinrent ainsi aux Américains, aux Anglais et aux Français. Les avoirs se trouvant en zone d'occupation soviétique ainsi qu'en Europe centrale et orientale furent octroyés à l'URSS.

Au début de 1946, la Suisse fut conviée à des négociations à Washington. Il apparut que les Alliés étaient au courant des transactions sur l'or entre la *Reichsbank*, la BNS et les banques commerciales suisses. Ils estimèrent la part de l'or volé dans les instituts d'émission des pays occupés et ensuite acheté par la BNS à un montant d'au moins 800 millions de francs.

Au début des négociations, le directeur général de la BNS, Alfred Hirs, tenta de justifier la politique de l'institut suisse d'émission par l'argument de la bonne foi et par des considérations de politique monétaire et de neutralité. Hirs ne put convaincre ses interlocuteurs. Il dut même admettre qu'il savait que dans l'or livré à la BNS par la *Reichsbank* avait pu se trouver de l'or que cette dernière s'était approprié aux dépens de la Belgique.

Finalement un accord fut conclu le 25 mai 1946. La Suisse s'engagea à verser 250 millions de francs pour solde de tout compte sur ses transactions en or. Américains, Britanniques et Français, de leur côté, se déclarèrent prêts à renoncer, pour eux-mêmes et pour les quinze pays qu'ils représentaient, à toute prétention envers le gouvernement et la Banque nationale suisse en rapport avec les transactions sur l'or que la Suisse avait conclues avec l'Allemagne nazie. En contrepartie, les avoirs bloqués par le Conseil fédéral et appartenant à des Allemands vivant en Allemagne devaient être liquidés. Le produit obtenu serait divisé en deux parts égales. L'une irait aux trois puissances occidentales. Elle devait être partagée entre les dix-huit Etats signataires de l'Agence interalliée de Réparations (AIAR). L'autre moitié revint à la Confédération. Washington s'engageait en

outre à libérer tous les avoirs suisses gelés aux Etats-Unis. Ils s'élevaient à 5 milliards de francs suisses, dont 4,6 milliards furent finalement récupérés. 400 millions demeurèrent bloqués et furent confisqués par les autorités américaines.

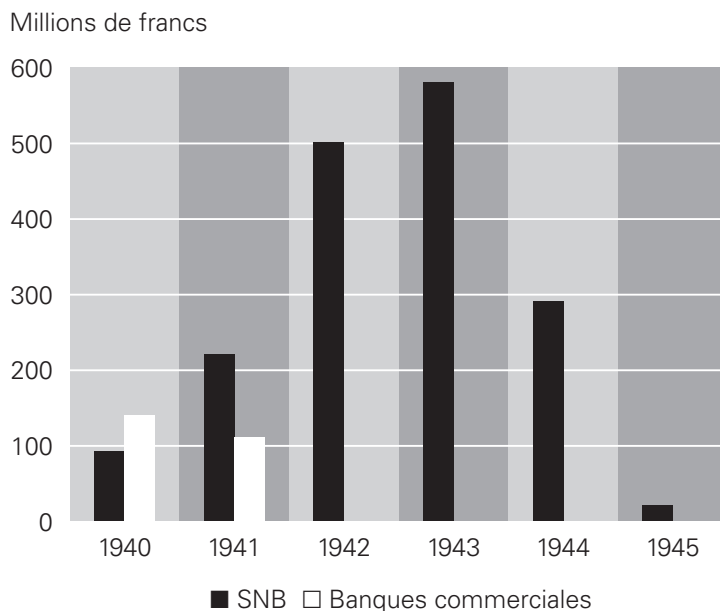
La question de la liquidation des avoirs allemands bloqués en Suisse ne fut toutefois définitivement réglée qu'en août 1952, dans le cadre des mesures de mise en œuvre de l'Accord de Washington. La Suisse versa aux Alliés une somme de 121,5 millions de francs pour solde de tout compte, qui lui fut remboursée par la République fédérale d'Allemagne. La voie était désormais libre pour régler la question des avoirs allemands bloqués, dont les propriétaires purent à nouveau librement disposer.

## 6. Résumé

- Durant la Seconde Guerre mondiale, la Suisse a constitué la principale plaque tournante de l'or provenant des territoires sous domination du III<sup>e</sup> Reich. Les livraisons d'or de la *Reichsbank* à la BNS ont atteint un montant qui se situe entre 1,6 et 1,7 milliard de francs. Sur ce total, la BNS a acquis un montant net de 1,2 milliard de francs pour son propre compte; le reste fut comptabilisé sur des dépôts dont disposaient auprès de la BNS d'autres banques centrales, dont la *Reichsbank*, ainsi que la Banque des Règlements Internationaux.
- Depuis 1941, les dirigeants de la BNS savaient que l'Allemagne disposait d'or volé. La BNS continua néanmoins de procéder à des achats d'or auprès de l'institut d'émission allemand, et ce jusqu'à la fin de la guerre.
- Pour répondre aux critiques exprimées au lendemain de la guerre, la BNS fit valoir qu'elle avait acheté de l'or à l'Allemagne en toute bonne foi quant à son origine. Elle estimait en outre avoir diminué le risque d'une invasion de la Suisse en se rendant utile vis-à-vis de l'Allemagne. Ces arguments ne sont cependant guère satisfaisants. On ne peut en effet démontrer que des considérations relevant de la dissuasion aient joué un rôle dans les décisions de la BNS.
- En dépit du changement du contexte politique après 1943, la BNS n'a pas jugé utile de modifier de sa propre initiative sa politique. Confrontée à la pression accrue des Alliés, elle s'est retranchée dans une attitude défensive. En quoi elle a limité de plus en plus sa marge de manœuvre et a mis sa crédibilité en jeu.
- Avec le début de la guerre froide, les Alliés ont relâché leur pression. Le rôle joué par la Suisse dans l'écoulement de l'or allemand n'a pas été éclairci et a animé des controverses jusqu'à nos jours.

## 7. Bref aperçu des principales statistiques

### 7.1 Les livraisons d'or de la *Reichsbank* en Suisse entre 1940 et 1945



## 7.2 Achats et ventes d'or par la BNS 1<sup>er</sup> septembre 1939–30 juin 1945 (en millions de fr.)

Encaisse initiale		2860,2		
		Achats	Ventes	Net
<b>I. Puissances de l'Axe</b>				
I/1.	Allemagne	1231,1	19,5	+1211,6
I/2.	Italie	150,1	0,0	+ 150,1
I/3.	Japon	0,0	5,0	- 5,0
	<i>Total</i>	<i>1381,2</i>	<i>24,5</i>	<i>+1356,8</i>
<b>II. Alliés</b>				
II/1.	USA	2242,9	714,3	+1528,7
II/2.	Grande-Bretagne	668,6	0,0	+ 668,6
II/3.	Canada	65,3	0,0	+ 65,3
	<i>Total</i>	<i>2976,8</i>	<i>714,3</i>	<i>+2262,5</i>
<b>III. Autres Etats</b>				
III/1.	Argentine	32,7	0,0	+ 32,7
III/2.	France	193,2	0,0	+ 193,2
III/3.	Grèce	0,5	0,0	+ 0,5
III/4.	Portugal	85,1	536,6	- 451,5
III/5.	Roumanie	9,8	112,1	- 102,3
III/6.	Suède	77,5	3,0	+ 74,5
III/7.	Slovaquie	0,0	11,3	- 11,3
III/8.	Espagne	0,0	185,1	- 185,1
III/9.	Turquie	0,0	14,8	- 14,8
III/10.	Hongrie	0,0	16,3	- 16,3
	<i>Total</i>	<i>398,8</i>	<i>879,2</i>	<i>- 480,4</i>
<b>IV. Divers</b>				
IV/1.	Banque des Règlements Internationaux	61,5	18,3	+ 43,2
IV/2.	Particuliers	71,6	667,8	- 596,2
IV/3.	Confédération	269,3	1087,9	- 818,6
IV/4.	Monnaie fédérale	42,5	45,8	- 3,3
	<i>Total</i>	<i>444,9</i>	<i>1819,8</i>	<i>-1374,9</i>
<b>Total achats/ventes</b>		<b>5201,6</b>	<b>3437,7</b>	<b>1763,9</b>
<b>Différences</b>				<b>- 1,2</b>
<b>Encaisse finale</b>				<b>4622,9</b>

### 7.3 Transactions sur l'or de la *Reichsbank* depuis son dépôt de la BNS à Berne et transfert sur les comptes d'autres détenteurs de dépôts auprès de la BNS (chiffres bruts 1940–1945)

	Mio. Fr.
Banque nationale suisse	1231,1
Banque nationale du Portugal	238,1
Banque centrale de Suède	87,2
Banque des Règlements Internationaux	58,4
Banque nationale de Roumanie	50,6
Banque nationale de Slovaquie	23,4
Banque nationale d'Espagne	6,8
Banques commerciales suisses et divers	5,8
<b>Total</b>	<b>1701,4</b>

### 7.4 Livraisons de la *Reichsbank* aux grandes banques suisses (1940/41)

	kg d'or fin	Mio. Fr.
Société de Banque Suisse	31 015	151,0
Banque Leu & Cie	8 990	43,8
Union de Banques Suisses	6 540	31,8
Banque commerciale de Bâle	1 963	9,6
Crédit Suisse	1 513	7,4
Banque fédérale	25	0,1
<b>Total</b>	<b>50 045</b>	<b>243,7</b>